

SE METTRE A SON COMPTE et maximiser les chances de viabilité de son entreprise.

Demain je me jette à l'eau !

Semaine de l'entrepreneuriat, Startup Weekends, The Shared Brain... Les événements, conférences, soirées de partage destinés aux entrepreneuses et entrepreneurs gagnent en nombre et en diversité. Sans compter les aides publiques et privées, associations, sites internet spécialisés et un intérêt médiatique récurrent pour les parcours de personnes qui ont abandonné le statut de salarié-e pour créer leur propre entreprise !

Véritable engouement ? Selon les dernières statistiques, 42'478 nouvelles entreprises ont été créées en Suisse en 2014, soit 14% de progression par rapport à l'année précédente. L'aventure se joue majoritairement en solo : près de 84% de ces nouvelles entreprises comptabilisent un seul emploi.¹

Quelle est leur taux de survie ? Selon une statistique ancienne liée au recensement fédéral des entreprises 2008, le taux de survie à cinq ans tombe à 50%.²

Conclusion ? Si vous songez à vous mettre à votre compte et voulez maximiser vos chances, soyez lucide sur vos motivations, vos besoins et vos compétences.

Lucidité sur ses motivations

Se mettre à son compte est souvent la réponse à une non réponse sur le marché du travail. On espère obtenir ce qu'on n'arrive pas trouver en tant que salarié-e : une plus grande indépendance d'action, une meilleure utilisation de ses compétences, davantage d'équilibre entre travail et vie privée, un environnement de travail avec moins de pressions... ou tout simplement une activité professionnelle.

Identifiez vos motivations et confrontez-les à votre projet et à la réalité du statut d'indépendant. Combien de personnes cherchent à mieux concilier travail et vie privée pour finalement constater que la flexibilité souhaitée est difficilement compatible avec la phase de création d'une entreprise, qui requiert un investissement important ?

Lucidité sur le prix de la liberté

Vous avez des envies, sans doute légitimes. Mais attention : vous avez aussi des besoins. A vous d'identifier le niveau acceptable de prise de risque et de degré d'incertitude. Travailler comme indépendant-e entraîne une fluctuation des revenus, source d'insécurité financière.

L'indépendant ne bénéficie pas du filet social que possède un employé. Il n'a pas droit à l'assurance chômage, ne bénéficie pas de protection en cas de maladie et doit s'assurer lui-même contre les accidents. Sans compter qu'il n'y a pas de deuxième pilier obligatoire, ce qui est un sérieux coup à la prévoyance vieillesse.

Echapper aux contraintes imposées par un environnement de travail salarié signifie renoncer à l'ensemble des droits et garanties qui lui sont liés : l'indépendant assume seul les risques et les devoirs, jusque-là supportés par son employeur.

Lucidité sur ses compétences

Quel que soit le domaine d'activité de votre entreprise, il faut créer et fidéliser une clientèle, facturer, tenir la comptabilité... Et il vous faudra vous assurer d'être en règle avec la loi : choisir un type de société et connaître les contraintes légales liées au modèle choisi, être au fait des subtilités des lois fiscales, percevoir et reverser la TVA, vous inscrire au registre du commerce... Gérer une entreprise nécessite de nombreuses compétences de communication, d'administration, de gestion. Assurez-vous de disposer de ces compétences, par vous-même ou dans votre réseau.

Vous avez probablement d'excellentes raisons de vouloir créer votre entreprise. Faites-le sans hésiter. Mais mettez toutes les chances de votre côté !

Christelle MAIER

CAP Conseil & Accompagnement
professionnel
www.cap-pro.ch



¹ Office fédéral de la statistique – « Nouvelles entreprises 2014 »

² Office fédéral de la statistique – « Démographie des entreprises : taux de survie des entreprises créées entre 2003 et 2007 »